

Nombre de conseillers présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 28

Conseiller / Conseillère	P*	R*	A*	Commentaire
Mme Elodie AGOSTINHO			X	
Mme Marguerite ALAZET	X			
Mme Danielle ALEXANDRE			X	
M. Bruno BERRAH	X			
M. Thierry BEUSELINCK			X	
Mme Danièle BOSCH-LAURENS	X			
M. Alain CARALP	X			
M. Alain CASTAN	X			
M. Didier CAYLA	X			
Mme Charlette CHASTAN	X			désignée Secrétaire de séance
Mme Odile CORBIERE			X	
Mme Marcelle COUDERC		X		représentée par Mme Charlette CHASTAN
M. Pierre CROS		X		représenté par Mme Yannick RODIERE
M. Bruno DAMBLEMONT		X		représenté par M. Philippe VIDAL
M. Thierry DAURAT	X			
Mme Géraldine ESCANDE-COLIN	X			
M. Bernard FABRE			X	
M. Frédéric FABRE	X			
M. Cédric GARCIA	X			
M. Jean-François GUIBBERT	X			
M. Michel LEFROU	X			
Mme Cathy LIMORTE			X	
M. Pascal LOUBET		X		représenté par M. Frédéric FABRE
M. Bernard MARTIN			X	
Mme Brigitte MARTINEZ			X	
M. Jean-Pierre PEREZ			X	
M. Serge PESCE	X			
M. André RAYNAUD	X			
Mme Yannick RODIERE	X			
M. Michel SANCHEZ		X		représenté par Mme Martine SIGNOUREL
M. Christian SEGUY	X			
M. Robert SENAL	X			
M. Martine SIGNOUREL	X			
M. Marc SINGLA	X			
Mme Brigitte SOULET		X		représentée par M. Serge PESCE
Mme Maryline TUCA	X			
M. Philippe VIDAL	X			
TOTAL	22	6	9	

P = présent(e), R = représenté(e), A = absent(e)

I. OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président accueille les élus. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h30.

II. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire est appelé à nommer le secrétaire de séance. Madame Charlette CHASTAN (Cazouls lès Béziers) est nommée pour remplir ces fonctions et le Président l'invite à faire l'appel des présents.

III. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

IV. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN APPLICATION DE SES DELEGATIONS

Décision n° DP_2019_01 : attribution du marché de travaux de réalisation des enrobés du lotissement d'activités « La Peyre Plantée » à Colombiers (marché n° 18S0038) à la société EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON ayant son siège social 13 rue Henri Moissan à Béziers (34500), pour un montant de vingt-six mille cent cinquante euros (26 150 €) hors taxes, soit trente et un mille trois cent quatre-vingts euros (31 380 €) TTC, pour une durée de 4 jours, hors période de préparation, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage.

Décision n° DP_2019_02 : attribution du marché de travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable, pour l'alimentation du PRAE à Montady, pour un montant de vingt-quatre mille sept cent dix-huit euros et quinze centimes hors taxes (24 718,15 € HT), soit vingt-neuf mille six cent soixante et un euros et soixante-dix-huit centimes toutes taxes comprises (29 661,78 € TTC), pour une durée de 14 jours, hors période de préparation, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage.

Décision n° DP_2019_03 : signature de conventions de cession de spectacles :

- une représentation du spectacle **Timbrement votre de la Easy To Digest** par le collectif *La Basse Cour*, le 2 juin 2018 à Vendres, pour un montant de 865,10 euros ;
- une représentation du spectacle **Petit indien qui n'avait pas de nom** par la compagnie *La Loue*, le 28 septembre 2018, à la médiathèque de Maraussan, pour un montant de 550 euros ;
- une représentation du spectacle **In vino delyr** par *Waf-Waf Production*, le 5 octobre 2018, à la médiathèque de Maureilhan, pour un montant de 600 euros ;
- une représentation du spectacle **Le cri du poilu** par l'association *Sur l'air de rien*, le 5 octobre 2018 à Montady, pour un montant de 1 250 euros ;
- une représentation du spectacle **Boutik** par la compagnie *Les têtes de bois*, le 23 novembre 2018 à Lespignan, pour un montant de 1 335 euros ;
- une représentation du spectacle **Cosmétique de l'ennemi** par la compagnie *Un oiseau dans la tête*, le 18 janvier 2019 à la médiathèque de Lespignan, pour un montant de 650 euros ;
- une représentation du spectacle **Marchand d'histoires** par la compagnie *Arthéma*, le 1^{er} février 2019 à la médiathèque de Cazouls-lès-Béziers, pour un montant de 650 euros ;
- une représentation du spectacle **Valse d'Ombelle** par l'association *FDB Projekt*, le 14 février 2019 à la médiathèque de Maraussan et le 16 février 2019 à la médiathèque de Lespignan, pour un montant total de 1 400 euros ;

- une représentation du spectacle **Un chou en hiver** par la compagnie *Amarante*, le 19 mars 2019 à la médiathèque de Montady, pour un montant de 550 euros ;
- une représentation du spectacle **BIP Bulle d'intervention poétique** par *GAAM Phonothèque régionale*, le 12 avril 2019 à la médiathèque de Maureilhan, pour un montant de 500 euros ;
- une représentation du spectacle **Cabaret bébé rouge comme la pomme** par la compagnie *les têtes de bois*, le 17 avril 2019 à la médiathèque de Maraussan, pour un montant total de 684,70 euros, dont 300 euros pris en charge par la Commune de Maraussan ;
- une représentation du spectacle **BIP Bulle d'intervention poétique** par *GAAM Phonothèque régionale*, le 17 mai 2019 à la médiathèque de Maraussan, pour un montant de 450 euros ;
- une représentation du spectacle **Boutik** par la compagnie *Les têtes de bois*, le 17 mai 2019 à la médiathèque de Montady, pour un montant de 645,66 euros ;
- un contrat de prestation pour la conception, la programmation, la coordination et la gestion d'une action de développement de maillage culturel autour de la culture occitane Total Festum 2018 La Domitienne par Occitana Prod, le 25 mai 2018 à Maraussan et le 30 juin 2018 à Colombiers, pour un montant total de 4 500 euros ;
- une représentation du spectacle **BIP Bulle d'intervention poétique** par *GAAM Phonothèque régionale*, le 14 juin 2019 à la médiathèque de Colombiers, pour un montant de 500 euros ;
- une représentation du spectacle musical **La journée merveilleuse de bébé** par la SARL *Anim'passion spectacles*, le 3 octobre 2019 à la médiathèque de Montady, pour un montant de 550 euros ;
- une représentation du concert **Bruno Duchâteau dans « Suivre le fil »** avec un atelier d'écriture pour une classe, par *Waf-Waf Production*, 18 octobre 2019 à la médiathèque de Maureilhan, pour un montant de 600 euros ;

Les Conseillers communautaires en prennent acte.

V. DELIBERATIONS

1	Rapport 2019 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes - Adoption	19.001.1
----------	---	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	28
Présents :	22	Pour :	28
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	9	Abstention :	0

Après la tenue du débat sur le rapport, le Conseil l'adopte à l'unanimité et autorise monsieur le Président à commencer à mettre en place les recommandations proposées dans les limites des compétences de la collectivité.

2	Services Eau et Assainissement – Régime de santé complémentaire au bénéfice des agents – Mise en place et autorisation de signature de la décision unilatérale	19.002.1
----------	---	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	28
Présents :	22	Pour :	28
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	9	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil met en place le régime de santé complémentaire au bénéfice des agents des services Eau et Assainissement, prévoit que la participation employeur s'élèvera à 25 euros pour les agents d'exécution et les agents de maîtrise, prévoit que pour les cadres cette participation s'élèvera à 20 euros et autorise monsieur le Président à signer la décision unilatérale.

3	Réseau Local d'Initiatives socio-économiques (RLise) « Les Sablières » – Conventions de mise à disposition de personnel – Renouvellement – Approbation et autorisation de signature	19.003.1
----------	--	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	28
Présents :	22	Pour :	28
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	9	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve le renouvellement des conventions de mise à disposition de personnel entre La Domitienne et le RLise qui concernent une attachée principale territoriale (pour occuper les fonctions de Directrice) et une adjointe administrative (pour occuper les fonctions d'adjointe de direction) et autorise monsieur le Président à signer les conventions.

4	Plan Performance Publique 2015 – 2020 – Convention du pacte financier et fiscal – Avenant n° 1 de l'année 2019	19.004.1
----------	---	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	28
Présents :	22	Pour :	28
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	9	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve les termes de l'avenant n° 1 de l'année 2019 à la convention-cadre du pacte financier et fiscal 2015 – 2020 de l'ensemble intercommunal, charge monsieur le Président de le transmettre aux communes membres pour qu'elles se prononcent dessus et l'autorise à le signer.

5	Rapport d'orientation budgétaire 2019	19.005.1
----------	--	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	28
Présents :	22	Pour :	28
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	9	Abstention :	0

Après la tenue du débat sur le rapport, le Conseil l'approuve à l'unanimité et autorise monsieur le Président à poursuivre les travaux d'élaboration du budget 2019.

6	Compétences Eau et Assainissement – Abrogation de la délibération n° 18.142.1 du 26 septembre 2018 – Mise à disposition par la commune de Colombiers des biens meubles et immeubles permettant l'exercice des compétences – Autorisation de signature	19.006.1
----------	--	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	28
Présents :	22	Pour :	28
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	9	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil abroge la délibération n° 18.142.1 du 26 septembre 2018 et autorise monsieur le Président à signer les procès-verbaux actualisés de mise à disposition gratuite par la commune de Colombiers des biens meubles et immeubles permettant l'exercice des compétences *Eau et Assainissement*.

7	Compétences Eau et Assainissement – Abrogation de la délibération n° 18.143.1 du 26 septembre 2018 – Mise à disposition par la commune de Lespignan des biens meubles et immeubles permettant l'exercice des compétences – Autorisation de signature	19.007.1
----------	---	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	28
Présents :	22	Pour :	28
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	9	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil abroge la délibération n° 18.143.1 du 26 septembre 2018 et autorise monsieur le Président à signer les procès-verbaux actualisés de mise à disposition gratuite par la commune de Lespignan des biens meubles et immeubles permettant l'exercice des compétences *Eau et Assainissement*.

8	Compétences Eau et Assainissement – Abrogation de la délibération n° 18.144.1 du 26 septembre 2018 – Mise à disposition par la commune de Maraussan des biens meubles et immeubles permettant l'exercice des compétences – Autorisation de signature	19.008.1
----------	---	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	28
Présents :	22	Pour :	28
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	9	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil abroge la délibération n° 18.144.1 du 26 septembre 2018 et autorise monsieur le Président à signer les procès-verbaux actualisés de mise à disposition gratuite par la commune de Maraussan des biens meubles et immeubles permettant l'exercice des compétences *Eau et Assainissement*.

9	Compétences Eau et Assainissement – Abrogation de la délibération n° 18.145.1 du 26 septembre 2018 – Mise à disposition par la commune de Maureilhan des biens meubles et immeubles permettant l'exercice des compétences – Autorisation de signature	19.009.1
----------	--	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	28
Présents :	22	Pour :	28
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	9	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil abroge la délibération n° 18.145.1 du 26 septembre 2018 et autorise monsieur le Président à signer les procès-verbaux actualisés de mise à disposition gratuite par la commune de Maureilhan des biens meubles et immeubles permettant l'exercice des compétences *Eau et Assainissement*.

10	Compétences Eau et Assainissement – Abrogation de la délibération n° 18.146.1 du 26 septembre 2018 – Mise à disposition par la commune de Montady des biens meubles et immeubles permettant l'exercice des compétences – Autorisation de signature	19.010.1
-----------	---	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	28
Présents :	22	Pour :	28
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	9	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil abroge la délibération n° 18.146.1 du 26 septembre 2018 et autorise monsieur le Président à signer les procès-verbaux actualisés de mise à disposition gratuite par la commune de Montady des biens meubles et immeubles permettant l'exercice des compétences *Eau et Assainissement*.

11	Compétences Eau et Assainissement – abrogation de la délibération n° 18.147.1 du 26 septembre 2018 – Mise à disposition par la commune de Nissan-lez-Ensérune des biens meubles et immeubles permettant l'exercice des compétences – Autorisation de signature	19.011.1
-----------	---	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	28
Présents :	22	Pour :	28
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	9	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil abroge la délibération n° 18.147.1 du 26 septembre 2018 et autorise monsieur le Président à signer les procès-verbaux actualisés de mise à disposition gratuite par la commune de Nissan-lez-Ensérune des biens meubles et immeubles permettant l'exercice des compétences *Eau et Assainissement*.

12	Compétences Eau et Assainissement – Mise à disposition par la commune de Vendres des biens meubles et immeubles permettant l'exercice des compétences – Autorisation de signature	19.012.1
-----------	--	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	28
Présents :	22	Pour :	28
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	9	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve la mise à disposition par la commune de Vendres des biens meubles et immeubles permettant l'exercice des compétences *Eau et Assainissement* et autorise monsieur le Président à signer les procès-verbaux de mise à disposition gratuite.

13	Office de tourisme La Domitienne – Modification des statuts – Autorisation donnée à percevoir et collecter la taxe de séjour	19.013.1
-----------	---	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	28
Présents :	22	Pour :	28
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	9	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve la modification des statuts de l'Office de tourisme La Domitienne l'autorisant à percevoir et collecter la taxe de séjour.

14	Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) – Mise à jour des membres	19.014.1
-----------	---	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	28
Présents :	22	Pour :	28
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	9	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve la composition de la CLECT, tenant compte de la désignation de monsieur Michel LEFROU en lieu et place de madame Nathalie LAURENT en qualité de membre suppléant, conformément au tableau ci-après :

Commune	Membres titulaires	Membres suppléants
Cazouls lès Béziers	Philippe VIDAL	Charlette CHASTAN
Colombiers	Alain CARALP	Odile CORBIERE
Lespignan	Jean-François GUIBBERT	Géraldine ESCANDE
Maraussan	Serge PESCE	Thierry DAURAT
Maureilhan	Christian SEGUY	Cédric GARCIA
Montady	Alain CASTAN	Michel LEFROU
Nissan-lez-Ensérune	Pierre CROS	Bruno BERRAH
Vendres	Jean-Pierre PEREZ	Catherine LIMORTE

15	Parc Régional d'Activités Economiques (PRAE) – Convention sur les conditions de financement des travaux de voirie et réseaux divers pour l'implantation de l'entreprise Amiel – Avenant n° 3 – Autorisation de signature	19.015.2
-----------	---	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	28
Présents :	22	Pour :	28
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	9	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve l'avenant n° 3 à la convention sur les conditions de financement des travaux de voirie, de réseaux divers et de raccordement ferré pour l'implantation de l'entreprise Amiel et autorise en conséquence monsieur le Président à le signer.

16	Parc régional d'activités économiques (PRAE) – Convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement perçue par la Commune de Colombiers sur le maxi lot 1 au bénéfice de la Communauté de communes La Domitienne – Autorisation de signature	19.016.2
-----------	--	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	28
Présents :	22	Pour :	28
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	9	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve le reversement à La Domitienne par la commune de Colombiers de 100 % de la taxe d'aménagement perçue sur le périmètre du maxi lot 1 du PRAE Pierre-Paul Riquet, dont La Domitienne a la charge de l'aménagement. De même, le Conseil autorise à l'unanimité monsieur le 1^{er} vice-Président à signer la convention afférente.

17	Convention de servitude pour l'installation d'un support pour conducteurs aériens d'électricité à Maraussan – Approbation et autorisation de signature	19.017.2
-----------	---	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	28
Présents :	22	Pour :	28
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	9	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve les termes de la convention de servitude et autorise monsieur le Président à la signer, ainsi que l'acte notarié en découlant.

18	Port du Chichoulet – Tarifs des redevances et de la plaisance – Tarifs de l'année 2019 – Ajustements	19.018.2
-----------	---	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	28
Présents :	22	Pour :	28
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	9	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve, pour l'exercice 2019, l'ajustement des tarifs des redevances ainsi que les tarifs de la plaisance, en modifiant le tableau de tarification pour l'exercice 2019 de la façon suivante : les tarifs de la plaisance restent inchangés et est ajoutée la mention « *les tarifs applicables aux places aménagées sur les pontons professionnels avec butoirs à quai sont ceux de la catégorie de longueur multicoques ou monocoques moins 30 %* », conformément à la grille tarifaire ci-après :

Type d'activité	Nature de la redevance		Tarif HT annuel 2019	Tarif TTC annuel 2019
Port à sec	stationnement 140 places		27 926,74 €	33 512,09 €
	treuil sur rampe			
	atelier et aire de carénage			
Terasse (parcelle n°281)	Emprise couverte le m ²		50,17 €	60,20 €
Pêche et conchyliculture	mas conchylicole le m ²		5,20 €	6,24 €
	pontons professionnels le m ²		5,50 €	6,60 €
Kiosques de vente	Emprise couverte le m ²		98,39 €	118,07 €
	terre plein découvert le m ²		14,00 €	16,80 €
Base de loisirs	AOT base de location		29 011,22 €	34 813,46 €
Espace destiné à l'animation des plaisanciers	emprise couverte 36 m ²	total 170 m ² : montant forfaitaire	500,00 €	600,00 €
	emprise couverte 9 m ²			
	emprise découverte 125 m ²			
Plaisance	contrat annuel d'occupation		(cf. grille tarifs plaisance)	(cf. grille tarifs plaisance)
	contrat escale estivale 6 mois		(cf. grille tarifs plaisance)	(cf. grille tarifs plaisance)
	contrat escale hivernale 6 mois		(cf. grille tarifs plaisance)	(cf. grille tarifs plaisance)
	tarifs escale (jour, semaine, mois)		(cf. grille tarifs plaisance)	(cf. grille tarifs plaisance)
Prestations	utilisation des moyens d'accès privatifs		16,67 €	20,00 €
	gestion des demandes de places à l'année		4,17 €	5,00 €
	moto-pompe (par heure)		29,17 €	35,00 €
Cale de mise à l'eau	1 accès		5,00 €	6,00 €
	forfait 7 accès		31,67 €	38,00 €
	forfait 30 accès		108,33 €	130,00 €
Interventions subaquatiques	mouillage d'habit (par heure)		41,67 €	50,00 €
	visite de coque (par heure)		41,67 €	50,00 €
	changement d'anode (par heure)		41,67 €	50,00 €
	récupération matériel < 10 kg (par heure)		41,67 €	50,00 €
	récupération matériel > 10 kg (par heure)		83,34 €	100,01 €
	contrôle infrastructure (par ½ journée)		208,33 €	250,00 €
			333,33 €	400,00 €
remplacement chaîne		208,33 €	250,00 €	
		333,33 €	400,00 €	
Vente	flamme (dimensions 60x40 cm)		7,08 €	8,50 €

19	Provision pour gros entretien - Constitution d'une provision	19.019.3
-----------	---	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	28
Présents :	22	Pour :	28
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	9	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil décide de provisionner la somme de 15 000 euros par an sur une période de 5 ans, soit 75 000 euros, au budget du port 2019, pour gros entretien.

20	Chantier école d'entretien de zones humides à Vendres et à Fleury d'Aude - Convention avec le Lycée professionnel agricole Martin Luther King de Narbonne - Approbation et autorisation de signature	19.020.3
-----------	---	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	28
Présents :	22	Pour :	28
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	9	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve la convention avec le Lycée professionnel agricole Martin Luther King de Narbonne pour la réalisation d'activités pédagogiques concernant les chantiers école d'entretien de zones humides et autorise monsieur le Président à la signer.

21	PRAE Pierre Paul Riquet - Raccordement du réseau d'adduction au réseau de distribution d'eau potable - Convention entre le SIVOM d'Ensérune et La Domitienne - Approbation et autorisation de signature	19.021.3
-----------	--	-----------------

Départ définitif de madame Yannick RODIERE, qui disposait du pouvoir de monsieur Pierre CROS

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	26
Présents :	21	Pour :	26
Représentés :	5	Contre :	0
Absents :	11	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve la convention de raccordement du réseau d'adduction au réseau de distribution d'eau potable entre le SIVOM d'Ensérune et La Domitienne et autorise monsieur le Président à la signer.

22	Convention de déversement des eaux usées de l'entreprise Le Fournil - Approbation et autorisation de signature	19.022.3
-----------	---	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	26
Présents :	21	Pour :	26
Représentés :	5	Contre :	0
Absents :	11	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve la convention de déversement des eaux usées de l'entreprise Le Fournil, en précisant que sa durée sera opportunément calquée sur celle restant à courir de la délégation de service public de l'assainissement. Le Conseil autorise donc monsieur le Président à la signer.

23	Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Département de l'Hérault – Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune de Maraussan	19.023.3
-----------	--	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	26
Présents :	21	Pour :	26
Représentés :	5	Contre :	0
Absents :	11	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil sollicite l'octroi d'une subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Département de l'Hérault pour le projet de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif de la rue Cami Panats à Maraussan et sollicite l'accord des deux structures pour exécuter les travaux avant que les subventions ne soient notifiées. Le Conseil autorise à l'unanimité monsieur le Président à signer les dossiers de demande de subvention.

24	Statuts de La Domitienne – Compétence facultative <i>Préservation et gestion durable et équilibrée de la nappe astienne</i> – Transfert de compétence	19.024.3
-----------	--	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	26
Présents :	21	Pour :	25
Représentés :	5	Contre :	0
Absents :	11	Abstention :	1

Abstention : Christian SEGUY

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil approuve le transfert de la compétence *Préservation et gestion durable et équilibrée de la nappe astienne* des communes à la Communauté au titre du bloc des compétences facultatives. Il charge spécifiquement monsieur le Président de notifier cette délibération aux communes membres afin qu'elles se prononcent sur le transfert conformément aux dispositions du CGCT et le charge également, en suivant, de solliciter la modification statutaire auprès des services de l'Etat.

25	Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie (AREC) – Adhésion, désignation du représentant de la Communauté et prêt temporaire d'une action	19.025.3
-----------	---	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	26
Présents :	21	Pour :	26
Représentés :	5	Contre :	0
Absents :	11	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil :

- approuve les statuts et le règlement intérieur de la SPL AREC Occitanie ;
- accepte le prêt temporaire d'une action de la région Occitanie, approuve les termes de la convention de prêt temporaire d'actions et autorise monsieur le Président à la signer ;
- désigne monsieur Serge PESCE comme représentant de la Communauté auprès de la SPL AREC Occitanie et le dote des prérogatives et pouvoirs nécessaires à cette fin.

26	Mobilisation de jeunes en engagement de Service Civique sur les missions d'éducation aux médias et à l'information en bibliothèque - Protocole de partenariat avec la médiathèque départementale de l'Hérault - Autorisation de signature	19.026.4
-----------	--	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	26
Présents :	21	Pour :	26
Représentés :	5	Contre :	0
Absents :	11	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve le protocole de partenariat entre la Médiathèque départementale de l'Hérault, la Communauté de communes et les huit médiathèques du réseau de La Domitienne, dans le cadre de la mobilisation de jeunes en engagement de Service civique sur les missions d'éducation aux médias et à l'information en bibliothèque et autorise monsieur le Président à le signer.

27	Attribution de subventions dans le cadre de l'opération façades 2018 - 2021	19.027.4
-----------	--	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	26
Présents :	21	Pour :	26
Représentés :	5	Contre :	0
Absents :	11	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil attribue les subventions telles que présentées ci-dessous :

Nom du demandeur	Adresse de l'immeuble	Montant des travaux retenus	Taux d'aide conditionné aux revenus	Montant de la subvention estimée
Mme QUANEUX Elsa	42 bis rue du Plo NISSAN LEZ ENSERUNE	5 307 €	45 % du montant des travaux TTC	2 388 €
M. Jérôme GANCE	3 rue de l'église COLOMBIERS	10 438,60 €	25 % du montant des travaux TTC	2 610 €

VI. FIN DE LA SEANCE

Le Président informe l'assemblée que le lancement de la saison culturelle 2019 de La Domitienne aura lieu le 22 mars 2019 à la salle Galabru de Nissan-lèz-Ensérune.

Il informe également que le pot de départ à la retraite de madame Gile LAGLASSE, responsable du service communication, aura lieu ce vendredi 22 février à 12h30 au siège de La Domitienne.

La séance est levée à 22h40.

VII. MISE A DISPOSTION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu est publié sur le site internet de La Domitienne. Il est également consultable au siège de la Communauté.

Vu le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Compte-rendu dressé le **27 FEV. 2019**

Le Président,

Alain CARALLI

